



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 537-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le conseil municipal a adopté le 7 juin 2021, le règlement numéro 537-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité d'Hébertville.

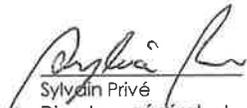
Ledit règlement a été présenté à la séance ordinaire 3 mai 2021.

Ledit règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 juin 2021.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Hébertville, ce 8^{ème} jour de juin 2021.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 8 juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^{ème} jour de juin 2021.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier